Procès Civis : les avocats de Michel Fontaine plaident la relaxe

Le procès en appel des marchés informatiques truqués de la Civis s'est terminé hier, après quatre jours de débats. Les avocats de Michel Fontaine ont plaidé la relaxe totale. Le délibéré est attendu pour le 28 juin prochain.

Environ 200 partisans ont assisté aux débats puis ont acclamé Michel Fontaine à la sortie de la cour d'appel, hier (photos F.L-Y. et Et.M).

SAINT-PIERRE

Comme à l'issue du premier procès, à Saint-Pierre en mars dernier, Michel Fontaine a été acclamé par quelque 200 personnes. Un geste que le sénateur maire a visiblement apprécié, remerciant ceux qui l'ont soutenu pendant cette audience.

Après quatre jours de débats, le procès en appel des marchés informatiques truqués de la Civis Semita s'est terminé hier. Déjà bien garnie depuis le début de la semaine, la salle était comble en ce jour des plaidoiries de la défense.

"ON VOUDRAIT QUE M. FONTAINE SOIT OMNISCIENT"

Et ce sont précisément les avocats de Michel Fontaine, Mes Emmanuel Daoud et Djalil Gangate, qui ont entamé les hostilités à l'égard de l'accusation. Pour les conseils du président de la Civis, les choses sont claires : *"Michel Fontaine est totalement innocent"*. Et en requérant à nouveau une peine d'inégibilité à son encontre, le ministère public fait preuve d'*"un acharnement judiciaire"* fustige Emmanuel Daoud.

"L'avocat général a repris les charentaises du parquet de Saint Pierre", ajoute l'avocat parisien. Le ton est donné. En trois heures de plaidoirie enflammée, les deux conseils de l'élu ont attaqué le réquisitoire point par point. Mercredi, l'avocat général Michel Baud avait pointé *"le rôle essentiel"* du président de la Civis dans ces marchés douteux passés entre 2002 et 2005 pour 10 millions d'euros. Le président de la Civis est poursuivi pour favoritisme et détournement de biens. *On voudrait que M. Fontaine soit omniscient, qu'il décide de tout et surveille tout,* rétorque Emmanuel Daoud. *Mais toutes les décisions sont collégiales et le président d'une collectivité s'appuie sur ses services et les sachants. La Civis passe 1 000 marchés par an"*. Et d'ajouter : *"Certaines règles n'ont peut-être pas été respectées mais il n'y avait pas d'intention frauduleuse de la part de M. Fontaine"*.

De son côté, Me Djalil Gangate a commencé en rappelant que son client avait hérité d'une histoire. Évoquées à plusieurs reprises pendant la semaine de débats, certains s'interrogent sur les pratiques du SivomR (ancêtre de la Civis) avant le changement de majorité, en 2001. L'avocat saint-pierrois s'est ensuite attaqué aux déclarations de Hugues Salvan, qui affirme que Michel Fontaine avait la main sur la Semita. *"Si c'était le cas, pourquoi lui avoir confié la compétence informatique deux mois après la création de cette Sem. Et s'il était le vrai patron de la Semita, pourquoi il n'était pas au procès sur la banqueroute de cette société. Ça ne tient pas"*, martèle le conseil. L'avocat a ensuite balayé l'idée d'un quelconque favoritisme dans les appels d'offres, *"il n'était pas seul dans la commission"*, et d'un marché passé en force malgré les avertissements de la préfecture : *«Ce contrat était déjà bien avancé avant la réception du courrier. Il avait été notifié, il fallait l'exécuter"*. .

"CET HOMME A SOUFFERT DANS SA CHAIR"

Enfin, les deux avocats ont développé des éléments plus personnels sur leur client. *"L'inégibilité signifie la déchéance automatique de tous les mandats de M. Fontaine. C'est une sanction grave. Cet homme a déjà été condamné sur l'autel de l'opinion publique. Depuis le début de cette affaire, il y a eu 6 élections avec à chaque fois des tracts blessants. On a d'ailleurs gagné des procès en diffamation"*, poursuit Me Daoud.

Ce dernier a également évoqué le cancer du pancréas dont a souffert Michel Fontaine en 2002 et le décès de son père qui *"s'est laissé mourir en raison de cette procédure"*. Et de conclure : *«Cet homme a souffert dans sa chair et, malgré tout, je vois un élu qui continue à aller vers les autres. Il faut en tenir compte"*.

La décision de la cour d'appel sera rendue le 28 juin prochain

Etienne Mvé

Comme en première instance, Mes Emmanuel Daoud et Djalil Gangate ont plaidé l'innocence totale de leur client.

"Je suis conscient des dysfonctionnements"

Invités à s'exprimer en fin de procès, quelques prévenus ont pris la parole. Dont Michel Fontaine : "Je suis conscient qu'il y a eu certains dysfonctionnements à la Civis. Je ne cherche pas à me défausser de ces erreurs. Je tiens à préciser qu'il y a des mesures depuis, elles ont d'ailleurs été saluées par la Chambre des comptes.
Il faut aussi savoir que l'année 2001-2002 a été difficile d'un point de vue politique et administratif, et 2002-2003 l'a été sur un plan personnel (il évoque son cancer-NDLR). Mais je n'ai jamais favorisé qui que ce soit, je n'ai jamais rien détourné. Cela fait 6 ans que je vis avec cette affaire. C'est difficile de supporter les doutes sur la probité, le regard des gens. Aujourd'hui, je fais confiance à la justice de mon pays".